

## Réservation des tables de travail Règlement

### Conditions de réservation

Les étudiants en bachelor et master, les doctorants et les chercheurs peuvent réserver une table de travail pour la rédaction de leurs travaux (séminaires, mémoires, thèses etc.). Ils sont invités à s'inscrire auprès de Madame Danielle Chassot, bibliothécaire ([bibl-BHA@unifr.ch](mailto:bibl-BHA@unifr.ch)).

Leur présence doit être d'au moins trois jours hebdomadaires. Des dispositions spéciales existent pour les personnes qui signaleront leur absence temporaire, afin qu'elles puissent conserver leur table (maladies, vacances, séjour à l'étranger, remplacements scolaires etc.). Le plan de réservation des tables est affiché au panneau d'affichage de chaque unité.

Un certain nombre de tables est à disposition des autres utilisateurs de la bibliothèque, sans réservation. Toutefois les tables réservées selon le plan peuvent être occupées par les autres utilisateurs si elles sont momentanément libres. En conséquence, elles ne doivent pas être encombrées de classeurs, dossiers etc.

### Modalités

Les personnes qui occupent une place de travail doivent emprunter les ouvrages signalés comme « disponibles » dans le catalogue **via le système informatique**.

Tous les ouvrages dotés du statut « en consultation sur place », tels les textes et les ouvrages de référence peuvent être consultés sur les tables de travail. Ils sont replacés systématiquement au rayon après usage et au plus tard lors du départ de l'utilisateur.

Chaque utilisateur veille à assurer quotidiennement le bon ordre sur sa table de travail et restitue les ouvrages qui ne lui sont plus nécessaires.

**Les bibliothécaires sont habilités à effectuer des rangements, si les règles ci-dessus ne sont pas respectées: absence de longue durée non signalée, nombre d'ouvrages trop élevé, absence de prêt informatisé, désordre etc.**

Règlement approuvé lors de la séance de la commission de la BHAP du 26 mai 2008 et modifié lors de la séance du 28 mars 2012.